

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 11 octobre 2022 à 18 h  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement  
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville  
M. Richard DESCHAMPS, M.B.A, conseiller de la Ville  
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement  
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement  
M. Michel NOEL, conseiller d'arrondissement  
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Christianne CYRENNE, directrice d'arrondissement  
Mme Nathalie HADIDA, secrétaire d'arrondissement  
Mme Diane BIBEAU, analyste de dossiers

---

**10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse**

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h.

---

Collègues du conseil,  
Mesdames et messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire d'adoption du budget de fonctionnement 2023 et du Programme décennal d'immobilisation 2023-2032 de l'arrondissement de LaSalle. Mes collègues du conseil et moi sommes très fiers de vous présenter ce budget.

Pour certains membres du conseil, il s'agit de leur 2<sup>e</sup> budget d'arrondissement, puisqu'ils ont adopté leur tout premier budget en novembre 2021, fraîchement élus. Par contre, c'est le premier budget qu'ils ont véritablement contribué à élaborer. D'autres membres du conseil ont, pour leur part, plus d'une dizaine de budgets à leur actif. C'est par la mise en commun du regard neuf des uns et de l'expérience des autres que nous avons façonné le budget de fonctionnement que je vais vous présenter.

Si vous ne deviez retenir qu'une seule chose de ce budget 2023, c'est qu'il n'augmente que de 2,2 % par rapport au budget précédent.

Mairesse d'arrondissement    Secrétaire d'arrondissement

En effet, en pleine période inflationniste, alors que l'indice des prix à la consommation était de 7 % au mois d'août, l'arrondissement a limité la croissance de ses dépenses partout où cela était possible, sans rogner sur les services aux citoyens. L'arrondissement est pourtant lui aussi confronté à l'augmentation des coûts de nombreux produits et services qu'il doit se procurer pour assurer sa mission.

Vous constaterez dans le budget que nous augmentons les revenus provenant de la taxe locale sur les services. Le taux va passer de 0,05 \$ à 0,0538 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière. Cet ajustement aura un impact de 1,31 % sur les charges fiscales totales du secteur résidentiel. Rappelons que LaSalle est l'arrondissement qui compte le moins sur la taxe locale pour boucler son budget. En 2022, celle-ci représente seulement 11,85 % de nos revenus, contre près de 18 % en moyenne pour les 19 arrondissements. Dans ce contexte, même avec cette hausse, c'est encore à LaSalle que le pourcentage du financement provenant de la taxe locale sera le plus faible en 2023.

Au fil des pages du budget, vous noterez que notre arrondissement dispose encore de réserves financières importantes. Elles nous permettent de participer à des programmes de financement créés par les paliers de gouvernement supérieurs et d'aller chercher des millions de dollars au bénéfice des citoyens de LaSalle. Nous devons cependant nous assurer de préserver cette marge de manœuvre financière pour les prochaines années.

En effet, c'est grâce à nos réserves financières qu'en 2022, nous avons pu lancer de grands travaux en les payant au comptant, donc sans recourir à l'emprunt. Dans la section sur le Plan décennal d'immobilisations, ou PDI, vous constaterez que nous poursuivrons cette stratégie en 2023, avec des investissements majeurs dans nos immeubles, espaces verts et équipements, payés au comptant en tout ou en partie.

Assez de mots; place aux chiffres, car il y en a beaucoup! Je vous épargnerai la tâche fastidieuse de m'entendre les énumérer tous. Cette présentation du budget 2023 de LaSalle sera en ligne dès demain sur la page Internet de l'arrondissement, à l'adresse [montreal.ca/lasalle](http://montreal.ca/lasalle). Vous pourrez l'analyser en profondeur si le cœur vous en dit.

Pour les citoyens dans la salle comme pour le public à la maison, notez que la période de questions aura lieu après la présentation du budget, afin de vous permettre de le commenter. Je rappelle que, tel que prévu par la loi, lors d'une séance extraordinaire d'adoption du budget, les questions du public peuvent uniquement porter sur le budget.

Pour poser une question, les citoyens dans la salle pourront se présenter au micro. Pour ce qui est des gens qui nous suivent en webdiffusion, vous pourrez nous les adresser à l'adresse électronique [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca) qui apparaît au bas de l'écran. Nous y répondrons après la présentation.

Merci de votre attention.

---

**CA22 20 0324**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

Mairesse d'arrondissement    Secrétaire d'arrondissement

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

### **CA22 20 0325**

#### **Adoption du budget 2023 et affectation des surplus**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement;

D'affecter un montant de 513 800 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire; et

D'approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1223035013

---

### **CA22 20 0326**

#### **Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement - 2023 à 2032**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1223035012

---

### **CA22 20 0327**

#### **Période de questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Mairesse d'arrondissement    Secrétaire d'arrondissement

Il n'y a aucune question des citoyens présents dans la salle ni des citoyens invités à soumettre une question par courriel.

70.01

---

**CA22 20 0328**  
**Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 18 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

70.02

---

---

Nancy BLANCHET  
Mairesse d'arrondissement

---

Nathalie HADIDA  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Nancy BLANCHET  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.

Mairesse d'arrondissement    Secrétaire d'arrondissement